



## Accord de présentation de communications

En participant au programme technique du congrès de l'Association des transports du Canada (ATC), je conviens de ce qui suit :

- Ma soumission est présentée en toute connaissance et avec l'autorisation de mon employeur et/ou des clients concernés. J'accepte que l'ATC se réserve le droit d'exclure une soumission du congrès si elle a été déposée sous de faux prétextes.
- Tous les coûts liés à ma participation au Congrès-exposition 2024 de l'ATC, y compris les frais d'inscription au congrès, l'hébergement et les déplacements, sont à ma charge exclusive.
- J'ai lu les *Lignes directrices de l'ATC à l'intention des présentateurs et des auteurs : préparation de diapositives et d'articles*, et j'accepte de m'y conformer si mon résumé est accepté.
- Je cède à l'ATC le droit de publier et de distribuer la version finale de tous les résumés, diapos et documents soumis. Les auteurs peuvent partager ou distribuer leur document final, à condition qu'il s'agisse de la même version que celle fournie à l'ATC et publiée sur le site web de l'ATC.
- L'ATC peut enregistrer, éditer et reproduire ma présentation (y compris la voix, l'image et diapos : collectivement, le « matériel autorisé ») lors du Congrès-exposition 2024 de l'ATC, et l'utiliser sous divers formats ou diverses manières comme elle l'entend. Les droits d'auteur sur le matériel autorisé, y compris le droit de le reproduire et de l'éditer (sans le modifier), sont accordés à l'ATC à perpétuité. Aucune réclamation monétaire ou autre ne sera faite à l'encontre de l'ATC pour son utilisation du matériel autorisé, et je renonce à tout droit d'inspecter ou d'approuver un produit fini dans lequel ma voix et mon image apparaissent.